

Montrouge (France), le mardi 1er juillet 2025, 18h30

**SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
AVEC MAINTIEN DU DPS
D'UN MONTANT DE 1,62 M€
SURSOUSCRITE 1,24 FOIS**

- **Produit brut de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 1,62 M€ par émission de 2.839.108 actions au prix unitaire de 0,57 euro**
- **Sursouscription à hauteur de 1,24 fois le montant initial**

La Société Ordissimo (Euronext Growth Paris : FR0013318052 – ALORD, éligible PEA-PME), spécialiste des solutions technologiques dédiées aux seniors, annonce le succès de son augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du DPS d'un montant de 1,62 million d'euros, prime d'émission incluse.

Cette augmentation de capital permettra de conduire une transformation progressive mais ambitieuse, articulée autour de trois piliers :

- **Une croissance renforcée** dans ses activités historiques, portée par un redéploiement commercial ciblé et l'arrivée de la nouvelle gamme de cadres Pix-Star,
- **Un retour à la profitabilité**, gage de pérennité et de solidité financière,
- **La création d'un pôle Services IT**, en cours de structuration autour de deux projets d'acquisition actuellement en phase de due diligence, à la suite de la signature de lettres d'intention (LOI).

La demande de souscription s'est élevée à 3.070.565 actions soit 124% du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 81.347 actions à titre irréductible
- 31.815 actions à titre réductible
- 2.957.403 actions à titre libre

Le Conseil d'administration va servir l'ensemble des souscriptions à titre irréductible et réductible et les souscriptions libres seront servies à hauteur de 2.725.946 actions. La faculté d'extension de 15% qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date 28 juin 2024 sera donc utilisée totalement.

Le montant brut de l'opération s'élève à 1,618 millions d'euros et se traduit par la création de 2.839.108 actions nouvelles au prix unitaire de 0,57 €, correspondant à 115% du nombre de titres initialement offerts.

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 1.679.659€, divisé en 6.718.636 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris des actions nouvelles sont prévus le 3 juillet 2025. Ces actions seront directement assimilées aux actions existantes Ordissimo, déjà négociées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0013318052 – mnémo ALORD.

La dilution pour un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital représente 42,26 %.

Rappel des engagements de souscription

La Société avait reçu des engagements de souscription à hauteur de 1.407.000 € représentant 100 % du montant initial de l'augmentation de capital.

Engagement d'abstention et de conservation

Dans le cadre de l'émission des actions nouvelles, la Société n'a pas pris d'engagement d'abstention et aucun engagement de conservation n'a été pris par les actionnaires existants de la Société.

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 mai 2025, en application de la délégation qui lui a été conférée par la 10ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2024. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2025, a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et a arrêté l'ensemble de ses modalités définitives.

Dilution

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)*	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,99
Après émission de 2 839 108 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital après exercice partiel de la clause d'extension	0,57

* : sur la base d'un montant de capitaux propres sociaux de 4,79M€ au 31/12/2020

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 2 839 108 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital après exercice partiel de la clause d'extension	0,58%

Répartition du capital et des droits de vote post-opération

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

A l'issue de cette augmentation de capital, et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	nbr de titres	% du capital	nbr de droits de vote	% de droits de vote
Alexandre Vielle	1 259 111	18,74%	1 538 982	20,34%
Christophe Berly de Buigne	635 905	9,46%	635 905	8,41%
Brice Delmotte	414 359	6,17%	759 660	10,04%
Flottant	4 409 261	65,63%	4 629 188	61,20%
Total	6 718 636	100,00%	7 563 735	100,00%

Avertissement

En application des dispositions des articles L.411-2 du Code monétaire et financier et, 211-2 et 212-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre compris entre 100 000 € et inférieur à 8 000 000 €, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la société au cours des douze derniers mois.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 19 mai 2025 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du Prospectus d'introduction sur le marché Euronext Growth visé par l'AMF en date du 21 juin 2018 sous le numéro 18-254.

A propos de Ordissimo

Pionnier de la « Silver Technologie » depuis sa création en 2002, Ordissimo conçoit, développe et commercialise des solutions technologiques spécifiquement dédiées aux seniors (ordinateurs portables et fixes, tablettes, smartphones, ...). Le succès de cette activité s'est accompagné du développement d'une communauté active d'«Ordissinautes», source de revenus complémentaires fortement contributifs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ordissimo.com



Libellé : Ordissimo
Code ISIN : FR0013318052
Mnémonique : ALORD
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 3 879 528 actions



Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Ordissimo dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Ordissimo d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Ordissimo ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Ordissimo n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Ordissimo n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres d'Ordissimo sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'Ordissimo ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs d'Ordissimo ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Ordissimo. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Ordissimo ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Contacts :

Alexandre Vielle

Président Directeur Général

01 40 84 72 00

actionnaires@ordissimo.com